

Préretraite de Directeurs Généraux Adjoint (DGA), demandez le programme !

Nous apprenons que trois DGA, T. Boutout (finances), L. Souchal (cohésion sociale) et M. François (DG proximité) allaient devenir « conseillers techniques » auprès du DGS, Benoist Pavageau. Autant dire un très bon programme de préretraite qui les amènera tranquillement à leur date de départ. Ce sont des fins de carrières tout à fait confortables au regard de la charge de travail qu'ils auront à effectuer, et des rémunérations qu'ils perçoivent que l'on estime entre 8000€ et 9000€. A ce prix là, peut-on entendre la collectivité nous dire que les budgets sont serrés ? A vous d'en juger.

Les chiffres ci-dessous sont des estimations au regard de ce que l'administration nous a fourni à la suite de nos interpellations auprès de la CADA.*

Un DGA en milieu de grille indiciaire = indice 1058 soit	4 898,85 €
Régime indemnitaire administrateur ou équivalent: environ	3 000,00 €
60 points de NBI (responsabilité)	277,00 €
Indemnité de résidence	(non évalué)
Participations de l'employeur santé prévoyance	(non évalué)
Logement fonction	(non évalué)
Véhicule de fonction	(non évalué)
Soit un minimum de	8 200,00 € brut

Soit au total un coût minimum pour Nantes Métropole de **37 000€ par DGA** pendant 6 mois donc **222 000€**. C'est l'équivalent de 8 postes de catégories C pour une année.

* CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs

Première rencontre avec Johanna Rolland

Le 28 mai dernier les syndicats CGT NM et CGT ville rencontraient la nouvelle Maire et Présidente. Ce fût pour nous l'occasion de lui rappeler nos revendications en 1 heure chrono:

- Développement des régies publiques et des services publics
- Rémunération des agents, renégociation du RI grade, ratios 100% pour faire face au gel du point d'indice
- Résorption de la précarité (auxiliariat) par la création d'équipes volantes
- Conditions de travail au travers des mutualisations, réorganisations et l'usure professionnelle
- Dialogue social et réactivité des élus dans les réponses suite à nos interpellations
- Financement du COS (subvention, dépenses de personnel, action sociale)
- Reclassement et retour à l'emploi
- Syndicats et nouvelles technologies

Selon elle, le dialogue social est très important et le rôle du politique est déterminant. De plus, il lui semble primordial qu'elle puisse entendre notre voix sans « filtre ». Elle souhaite nous rencontrer une à deux fois par an et approfondir les thématiques que nous avons énumérées. Nous lui avons rappelé qu'une heure était trop peu pour prendre le temps de débattre.

Nous remarquons que le ton change par rapport à Jean- Marc Ayrault, mais nous attendons de voir si les actes suivront des paroles.



Editorial

Le changement n'est pas pour maintenant !

Après des élections municipales fortes d'un message de changement, le président de la république proposait Mr Valls premier ministre. Insulte, mépris, tels sont les mots que certains ont pu dire au moment où les français attendaient un vrai virage à gauche. En effet, Manuel Valls n'incarne pas vraiment la frange « gauche » du parti socialiste. Pire, le message en filigrane porté par cette nomination montre que François Hollande déjà bien acoquiné avec le MEDEF persiste et signe pour donner ses faveurs au patronat. Quid des millions de salariés qui par leur vote de 2012 voulaient en finir avec la politique sarkosienne ? Quid des fonctionnaires qui massivement ont voté pour Hollande ? Oui, tout cela montre le mépris que nos édiles ont pour les salariés et le peuple. Oui, c'est une insulte au monde du travail à qui l'on demande toujours et encore de faire les efforts en se serrant la ceinture. Sous prétexte de crise, le monde du travail en prend plein la G..... Licenciements à tout va pour satisfaire la soif de profits des actionnaires. Délocalisations des mêmes entreprises qui licencient pour aller faire des gains de productivité à l'étranger où les coûts salariaux sont moindres. Gel du point d'indice pour les fonctionnaires pour 7 années consécutives. A côté de cela, les **aides de l'Etat** sont toujours plus importantes pour un patronat avide d'exonérations fiscales. Au total, c'est 230 Milliards d'€ d'argent publique qui partent chaque année dans les poches des patrons. Du coup, et c'était inévitable, la précarité grandit dans notre pays. Près d'un quart du salariat vit avec le SMIC ou juste un peu plus. Les fonctionnaires ne sont pas épargnés par ce constat.

500 000 agents de la territoriale ont leur traitement au niveau du SMIC soit 25% des agents.

Un agent recruté en catégorie C, au bout de 10 ans de carrière, voit son salaire net mensuel progresser de seulement 25 euros.

Au 1^{er} février 2014, le niveau de recrutement de la catégorie B se situe à 2.8% au dessus du SMIC, En 5 ans de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à 50 euros.

Pour la catégorie A, le recrutement s'effectue à 11.5% au dessus du SMIC. Rappelons qu'il se situait à 75% il y a moins de 30 ans.

Ces quelques exemples illustrent bien l'appauvrissement que subit le monde du travail. Pourtant des richesses il y en a. Les dividendes distribués aux actionnaires n'ont cessé d'augmenter. En 10 ans, ils sont passés de 30 milliards à 40 milliards.

A côté de cela on nous annonce une croissance nulle pour 2014. Ce qui justifie la fin de non recevoir du gouvernement à la suite de la journée d'action du 15 mai dernier. Mme Lebranchu a proposé en guise de compensation au gel du point d'indice de « réfléchir à une façon d'adapter à la fonction publique une mesure d'allègement des cotisations salariales » afin de faire un geste en faveur du pouvoir d'achat des agents.

Pour la CGT, ce geste serait lourd de conséquence pour nos grilles indiciaires déjà trop tassées, et viendrait mettre à mal notre système de **sécurité sociale** qui n'a vraiment pas besoin de cela.

La CGT, fidèle à ses valeurs de progrès sociaux, continuera à se battre aux côtés des salariés pour que les luttes soient synonymes de conquêtes sociales.

Après la claque des européennes qui voit une montée plus qu'inquiétante du Front National, nos dirigeants doivent prendre le virage à gauche tant attendu.

Le changement ne viendra que par l'implication de tous, Soyez en sûrs !

Sommaire

- Page 1 :**
- Éditorial
- Page 2 :**
- RI de grade
 - Action déchets du 12 mai
 - Mutualisations, réorganisations
- Page 3 :**
- Accords majoritaires dans la Fonction Publique
 - Ecopoints: le moyen âge!
- Page 4:**
- Préretraite de DGA
 - Rencontre avec Johanna Rolland

Syndicat CGT
8 rue Emile Péhant

Téléphone : 02 40 99 67 66
Télécopie : 02 40 99 69 02
syndicat.cgt@nantesmetropole.fr

Permanence:
Lundi-vendredi: 8h30-12h, 14h-16h30

Plus d'infos sur

www.cgtnantesmetropole.fr

Identifiant: nm mot de passe: cgt2013

Régime indemnitaire de grade, le 25 avril 150 agents devant le premier conseil communautaire

Les catégories C de Nantes Métropole en assemblée générale le 17 mars s'étaient données rendez-vous le jour du premier conseil communautaire pour revendiquer :

- L'augmentation du régime indemnitaire de grade non négocié depuis 2003
- L'arrêt de l'auxiliariat grandissant et la création d'équipes volantes de titulaires
- La création d'emploi pour répondre aux besoins grandissant de la métropole et ainsi stopper l'hémorragie du nombre de situations de souffrance au travail.

Pendant le mouvement, nous avons été reçus par la nouvelle élue en charge du personnel, Mme Lefranc. Celle-ci, bien au fait de la situation à NM, nous a rappelé les « budgets serrés », mais nous a dit qu'elle voulait voir « remettre à plat et réinterroger le système de l'auxiliariat à Nantes Métropole ». Dont acte pour l'auxiliariat, en revanche, les attentes des salariés sont claires suite aux annonces du gel du point d'indice jusqu'en 2017.

Souvenez-vous, au moment du mouvement des administratifs en 2012, les budgets étaient déjà serrés. En tout cas, c'est ce que nous disait le président de l'époque. Pourtant c'est bien la mobilisation des agents qui a provoqué l'ouverture de négociation sur le Régime Indemnitaire Emploi. Alors rendez-vous au prochain conseil communautaire du 27 juin. Seule la mobilisation pourra faire bouger les lignes.

Action nationale des « déchets » du 12 mai 2014

A l'appel de la CGT les agents du public comme du privé des métiers de collecte des déchets étaient en grève le lundi 12 mai.

Le constat est partagé par tous. Pénibilité des métiers, conditions de travail difficiles, espérance de vie réduite par rapport aux autres métiers, ont été les éléments qui ont permis d'élaborer des revendications communes entre le privé et le public. Le départ anticipé à la retraite est un des axes forts de ces revendications. Si le public dispose de filières en catégories « actives » (éboueurs) et « insalubre » (égoutiers) qui restent malgré tout imparfaites, le privé n'en dispose d'aucune. Le ministre renvoie les discussions aux rendez-vous sur la pénibilité en 2015. D'ores et déjà la CGT s'est rapprochée des fédérations qui pourraient être aussi impactées par la pénibilité (transports chimie..) pour faire ensemble une rentrée offensive sur la question.

Pour mémoire, les emplois de la filière des déchets c'est 35 000 salariés dans le public et autant dans le privé.

2014 / 2020, encore un mandat sous le signe des réorganisations et mutualisations

Faire toujours plus avec toujours moins de personnel, telle est la devise des réformes publiques que nous subissons depuis de nombreuses années. Les nouveaux élus à peine installés, notre Directeur Général des Services, (Benoist Pavageau) a tenu à nous présenter en personne les futures réorganisations et mutualisations. Très rassurant, et pour cause, rappelons-nous les dégâts humains qu'ont provoqués les réorganisations du dernier mandat, il nous a « power-pointé » les perspectives d'avenir des services.

Nous remarquerons la mutualisation la plus importante, celle des DRH de la ville et de NM. Lorsque l'on voit comment celle des CSPRH s'est passée, on peut être inquiet pour les agents. De plus, ces mêmes agents ne sont pas les plus armés pour se défendre ou être acteurs de leur mutualisation au regard de leur position face à l'exécutif. La CGT sera très attentive à cette grosse réorganisation et fera tout pour que les agents s'impliquent et soient acteurs de leur avenir. Les DRH, déjà en manque de personnel, risquent fort d'être en mode « rationalisation des moyens humains ». Ça nous promet de belles situations de stress au travail ou autres risques psychosociaux.. A suivre.... **Alors, soyez acteurs: faites nous part des questions posées dans vos directions. Elaborons ensemble des propositions et des revendications.**

Accords majoritaires dans la Fonction Publique depuis janvier 2014

Revendiqués à l'époque par la CGT, les accords majoritaires ont été mis en place en 2008 dans le privé. Pour faire simple, pour qu'un accord soit valide il faut qu'il recueille la signature de syndicats rassemblant au moins 50% des salariés. Le fait que ce principe soit transposé dans la fonction publique nous satisfait. En effet, à Nantes Métropole ces accords doivent aussi se mettre en œuvre. La collectivité raffole de « protocoles d'accords » montrant ainsi ses dispositions à faire du dialogue social. Demain, la signature d'un seul syndicat ne suffira pas pour valider un accord.

Quelques exemples au regard des élections paritaires de 2008

Résultats par syndicat :

CGT = 41.43%

CFDT = 21.14 %

FO = 16.30 %

UNSA = 15.16 %

CFTC = 5.98 %

Ce qui veut dire que pour être valide un accord devra au moins être composé de 3 signataires si la CGT ne signe pas.

CFDT + FO = 37.44 % Accord non valide

CFDT + FO + CFTC = 43.42 % Accord non valide

FO+ CFTC + UNSA = 37.44 % Accord non valide

CFDT + FO + UNSA = 52.6% Accord valide

La CGT trouve ainsi ici sa place de première organisation syndicale de NM. Les salariés ont tout intérêt à avoir une CGT forte pour ainsi peser dans les négociations. L'échéance des prochaines élections professionnelles de décembre 2014 sera le moment de transformer l'essai et ainsi conforter la CGT dans sa position de première organisation syndicale à Nantes Métropole.

Eco points: quand le Moyen-Âge rencontre le 21ème siècle

Les éco points sont ces endroits où les usagers viennent jeter les encombrants non collectés par les éboueurs. La CGT dénonce depuis maintenant de nombreux mois l'insalubrité des chalets dédiés aux agents. Vestiaires, cuisine, douche, WC, tout cela dans quelques mètres carrés sans confort ni entretien. Ces conditions de travail ne sont pas dignes d'une métropole comme la notre. Elles sont plus proches du Moyen âge que du 21ème siècle. Mis en place à la va-vite à la création de Nantes Métropole en 2001, ces lieux n'ont jamais fait l'objet de rénovations ou de modifications pour répondre aux besoins de salubrité des agents.

Après plusieurs réunions avec la direction de l'Opérateur Public de la Collecte, du CHS, nous avons le sentiment que ça n'est pas une priorité selon eux. **STOP !**

La CGT considère comme prioritaire la réhabilitation de ces lieux hautement insalubres. Si rien n'est fait rapidement pour les éco points, la CGT se réserve le droit d'informer la population.